

2019
ÉDITION
2020

STATIONNER À JUVISY



Juvisy GRAND
PARIS

“ Dans le cadre de la réforme de décentralisation et de dépenalisation du stationnement payant qui a pris effet en janvier 2018, la Ville de Juvisy a revu les règles générales de stationnement. Largement concertées avec les habitants en comités de quartier et avec les commerçants, les nouvelles règles établies ont fait l'objet de réajustements pour permettre à ceux qui en ont besoin de trouver de la place. Désormais, la première heure de stationnement est gratuite sur les parkings soumis à horodateur, le parking Leclerc (commissariat) est gratuit le samedi, jour de marché et vous pouvez stationner 4h en zone bleue. Naturellement, des abonnements préférentiels et des cartes de riverains en zone bleue sont proposés aux Juvisiens.

Pour stationner plus facilement, vous trouverez dans ce guide les différents types de zones de stationnement, leur réglementation respective et la tarification choisie en zone payante et sur les parcs à abonnement afin de permettre un plus juste accès aux places pour chacun.

LES TROIS ZONES

• ZONE LIBRE

Le stationnement n'est pas réglementé sous réserve des dispositions du Code de la route.

• ZONE BLEUE

Stationnement réglementé limité à 4h, du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 15h, sous réserve de l'apposition du disque de stationnement ou de la carte de riverain. Les Juvisiens peuvent avoir jusqu'à deux cartes gratuites par foyer sur présentation de justificatif de domicile et carte grise. Cette carte de riverain zone bleue ne permet de se garer que dans la rue de résidence ou les rues adjacentes, sans limitation d'horaires. La rue de résidence doit donc être inscrite sur la carte.

• LES PARKINGS PAYANTS GRATUIT LA PREMIÈRE HEURE

Stationnement payant limité à 4h maximum (dont la 1^{ère} heure est gratuite) du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 15h (sauf parking Leclerc qui est gratuit le samedi). Le paiement se fait par horodateur. Au delà de 3h (après l'heure gratuite), une sanction forfaitaire pourra être appliquée par les agents verbalisateurs. Les conducteurs munis de la carte de riverain, commerçant, agent communal, enseignant, personnel de santé, force de l'ordre, centre de secours (voir les conditions d'attribution ci-contre) peuvent toutefois stationner sans limite de durée sur l'ensemble des zones payantes. Les véhicules électriques et PMR sont exonérés de paiement après signalement du véhicule auprès de la Police Municipale.



ABONNEMENTS AUX PARKINGS PAYANTS

Vous êtes...	Titre de Stationnement
JUVISIEN	Possibilité d'obtenir un titre de stationnement d'un montant de 50€ pour 12 mois, attribution limitée à deux par foyer sur demande à la Police Municipale ou sur juvisy.fr avec présentation du justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.
COMMERÇANT, AGENT COMMUNAL ET ENSEIGNANT	Titre de stationnement de 50€/12 mois disponible sur demande à la Police Municipale ou sur juvisy.fr sur présentation d'un justificatif et de la carte grise du véhicule.
AGENT DES FORCES DE L'ORDRE ET CENTRE DE SECOURS	Carte de stationnement annuel de 50€ donnant accès à toutes les zones réglementées (sauf parcs Condorcet et Danaux) sur présentation d'un justificatif et de la carte grise du véhicule.
PERSONNEL DE SANTÉ (maison de santé, hôpital et professionnels de santé munis d'une carte)	Carte de stationnement annuel de 50€ donnant accès à toutes les zones réglementées (sauf parcs Condorcet et Danaux) sur présentation d'un justificatif et de la carte grise du véhicule.
COMMERÇANT DU MARCHÉ FORAIN	Accès à titre gratuit aux emplacements réservés par arrêté du Maire, les mercredis et samedis de 6h à 14h, avec un titre spécifique en vue sur le pare-brise du véhicule concerné.
PROPRIÉTAIRE D'UN VÉHICULE 100% ÉLECTRIQUE	Stationnement gratuit sur les zones de recharge après signalement du véhicule auprès de la Police municipale.

PARKING LECLERC (Parking réglementé payant)

Situé en centre-ville, le parking du Maréchal Leclerc (place du commissariat) est soumis aux règles générales des parcs de stationnement payants soumis au paiement par horodateur (3h maximum après la première heure gratuite) et à l'application du forfait post-stationnement (au-delà de 3h payées).

Afin de faciliter le stationnement des usagers du marché forain, le parking Leclerc est gratuit le samedi, dimanche, jours fériés et mois d'août.



Stationnement PMR et véhicules électriques gratuit

Le stationnement est gratuit pour les personnes disposant d'une carte PMR et pour les propriétaires de véhicules électriques. Si vous êtes concernés par ces mesures, vous devez impérativement faire inscrire votre immatriculation dans la base de données de la Police Municipale. En effet, les contrôles étant effectués par un système automatisé (vidéo et LAPI), il n'est pas possible de différencier les véhicules en question.

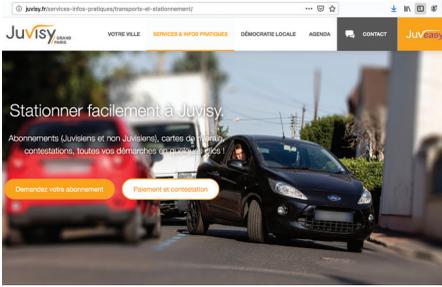




Zone bleue : stationnement réglementé avec disque pour une durée maximum de 4h.
(Les habitants munis d'une carte riverain peuvent stationner sans limitation de durée dans leur quartier).

P Parkings payants par horodateurs

P Parking relais uniquement sur abonnement



ABONNEMENTS, PAIEMENTS, CONTESTATIONS
Faites vos démarches en ligne !

Pour gérer vos démarches de stationnement, plus besoin de vous déplacer à la Police Municipale ! En quelques clics sur le site de la Ville, vous pouvez prendre un abonnement FranceConnect, afin de demander votre carte de riverain, payer ou contester une contravention. Bien évidemment, vous pouvez toujours vous rendre à la Police Municipale pour effectuer vos démarches.

C'est quoi FranceConnect ?
 FranceConnect est un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr...).

P LES PARKINGS RELAIS SUR ABONNEMENT



PARKING CONDORCET Rue Condorcet

Uniquement sur abonnement

- **Tarif pour les Juvisiens :**
60€/12 mois – Badge d'accès délivré à la Police Municipale ou sur juvisy.fr sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité (limitée à deux par foyers).
- **Tarif pour les non-Juvisiens :**
120€/12 mois le badge d'accès – Badge d'accès délivré à la Police Municipale ou sur juvisy.fr sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité (limitée à deux par foyers).

PARKING DANAUX 25 Rue Jean Danaux

Uniquement sur abonnement

- **Tarif pour les Juvisiens :**
Tarif pour les Juvisiens : 240€/12 mois – Carte délivrée à la Police Municipale ou sur juvisy.fr sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité (limité à deux par foyers).
- **Tarif pour les non-Juvisiens :**
540€/12 mois la carte. Carte délivrée à la Police Municipale ou sur juvisy.fr sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité (limité à deux par foyers).

À savoir

Le paiement de l'abonnement des parcs Danaux et Condorcet pour les Juvisiens et les non-Juvisiens peut être réglé au mois, au trimestre ou à l'année.

Infos : 01 69 56 52 41



P LES SANCTIONS

Stationnement irrégulier	Tarif des procès verbaux
STATIONNEMENT SUR UN TROTTOIR ET DEVANT SON BATEAU	135€
STATIONNEMENT SUR UN PASSAGE PIÉTON	135€
STATIONNEMENT SUR UNE PLACE PMR	135€
DÉPASSEMENT DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE (4H MAX)	35€
DÉPASSEMENT DE STATIONNEMENT DANS UN PARKING PAYANT (4H MAX)	50€

ENLÈVEMENT DE VÉHICULES

La Ville souhaite améliorer le cadre de vie des Juvisiens tout en augmentant la rotation des places de parking. Dès qu'elle le peut, la Police municipale procède à l'enlèvement de véhicules stationnés à des emplacements gênants, dangereux ou présents depuis plus de 7 jours à la même place.

De plus, les propriétaires n'ont que 10 jours pour récupérer leur véhicule si sa valeur vénale établie par un expert est inférieure à 765€. Si elle est supérieure, ils auront 30 jours pour régulariser la situation avant que leur voiture ne soit vendue aux enchères.



Vous ne le saviez peut-être pas...

Le stationnement des véhicules d'exposition, en réparation ou à la vente, notamment sur la Nationale 7 n'est pas soumis aux règles de stationnement détaillées dans ce guide. Le stationnement de ces véhicules rentre dans le cadre de la délibération prise annuellement par le Conseil municipal pour autoriser les occupations du domaine public à titre onéreux. Le coût de chaque place est de 1000 € par an pour les concessionnaires et les garages automobiles.

NUMÉROS UTILES

POLICE MUNICIPALE

01 69 56 52 41

**18A RUE JULES FERRY - JUVISY
DU LUNDI AU SAMEDI**

ESPACE MARIANNE

01 69 12 50 00

25 GRANDE RUE - PLACE ANATOLE FRANCE - JUVISY

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9H - 12H / 13H30 - 17H

MARDI : 9H - 12H / 13H30 - 19H

JEUDI : FERMÉ LE MATIN / 13H30 - 17H

SAMEDI : 9H - 12H / FERMÉ L'APRÈS-MIDI

POLICE NATIONALE

17

POMPIERS

18

RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR

